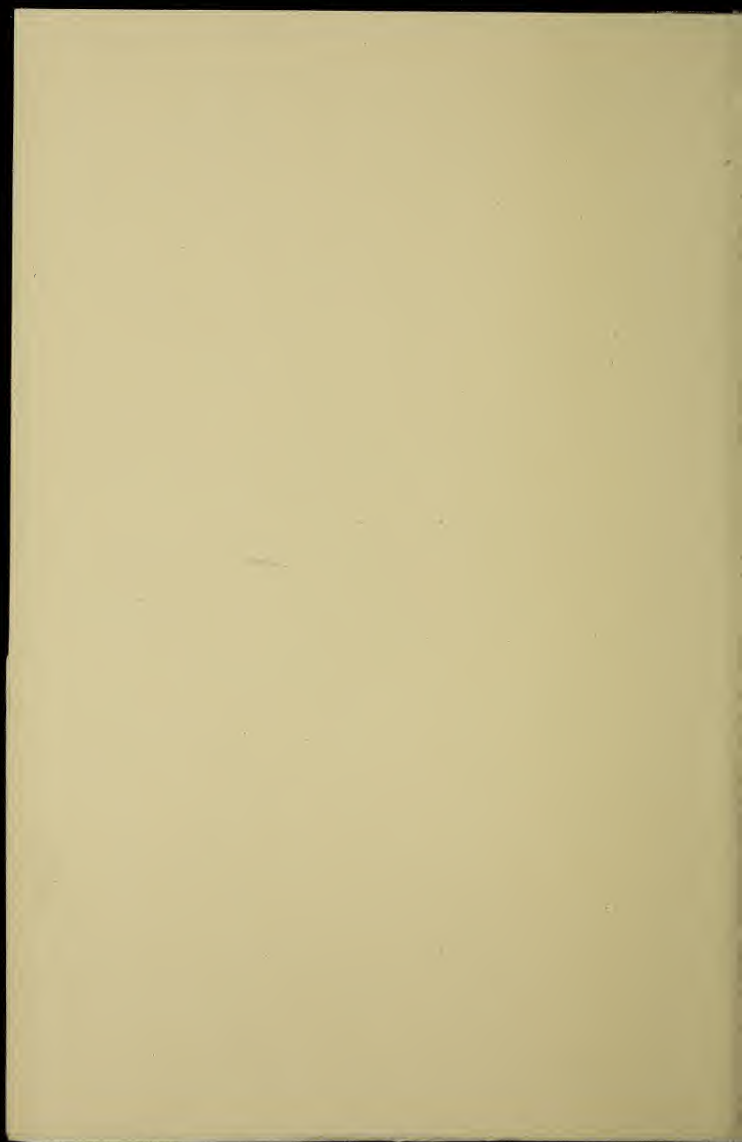


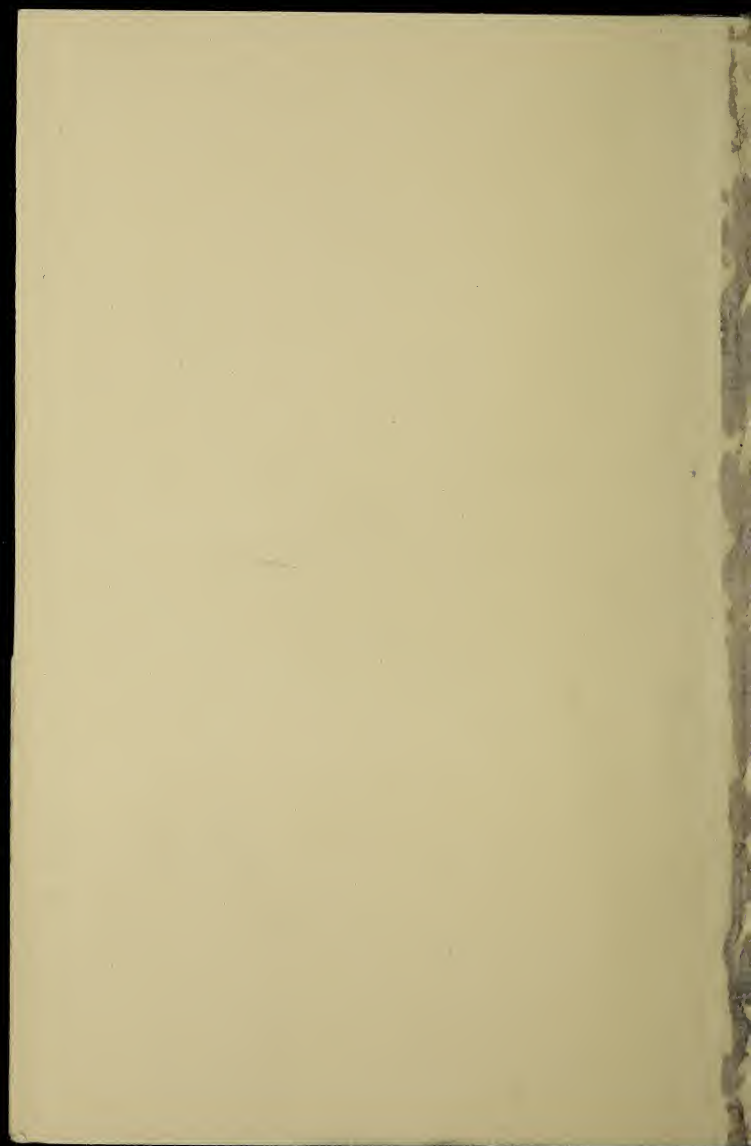


PAPERS

SYLVIA



4533 done



RECIT
VERITABLE
DE L'HORRIBLE
CONSPIRATION
DESCOVERTE
EN HOLLANDE,

Au mois de Fevrier de la presente annee:

Brassée contre les Hauts & Puissans Sei-
gneurs Messieurs les Estats Gene-
raux, & le Tres-illustre
Prince d'Orange.



CID IDC XXIII.

Case 10288

F

39

1326

16288y

THE NEWBERRY
LIBRARY

1881



RECIT

VERITABLE DE
L'HORRIBLE CONSPIRA-
TION DESCOUVERTE EN
Hollande, au mois de Fe-
urier de la presen-
te annee:

*Brassée contre les Hauts & Puissans Seigneurs
Messieurs les Estats Generaux, & le
Tres-illustre Prince d'Orange.*



E tout temps, l'ennemi de la gloire de Dieu & du bien des hommes, a taché de renuer- ser, tantost par force ouuerte, tantost par trahison les Estats & les Eglises contraires au dessein de sa ty- rannie: mais iamais il n'a employé tât d'ef- fort, qu'en ce dernier temps, veu que c'est le dernier: ni tant d'artifices & trahisons, veu que c'est la saison, de laquelle il est dit

qu'il n'y aura *plus de foy en terre*. Mais Dieu qui veille pour son Eglise, a rompu & rompra les cordages de ses aduersaires. Ce qu'on void en l'Estat des Prouinces vnies des Pays bas, qui sont des cinquante ans en ça le theatre des merueilles de Dieu, tât pour ce qui concerne l'establissement & restauration de l'Eglise, que pour la puissante & merueilleuse conseruation de l'Estat. A peine l'annee 1622. en laquelle ils ont esté assaillis tout à coup de trois puissantes armées, & presque trois sieges en mesme tēps (desquels Dieu par sa Prouidence a renuersé les entreprises, à la confusion des auteurs;) à peine, di-ie, l'année estoit expirée, que dans les entrailles & dans le cœur mesme de la Republique, on entreprend, ce qui n'auoit peu estre executé, sur la frontière, assauoir de ruiner l'Estat, & destruire l'Eglise par vne malheureuse conspiration, qui pour premier attentat se vouloit defaire de Monseigneur le Prince d'Orange, que l'Eternel a oinct, & des longues années employé pour la deliurance & protection d'un peuple miraculeusement racheté du ioug de fer & de l'oppression Espagnole. Ce que nous en auons iusqu'à ceste

heure

heure peu apprendre par lettres d'Amsterdã & autres lieux, est, que certains de la secte des Arminiës pleins de furieux mescõ-
 tentemens, à cause de l'execution de Iean Oldem-Barnevelt, & des justes arrests faits au mesme temps contre les auteurs des troubles, possedés de rage contre la Justice & l'Estat, apres auoir des longs tẽps cou-
 ué leur mal-talent, finalement en ceste presente année font la resolution de met-
 tre la main à la subuersion de leur patrie, pour assouuir leurs maudites vengeancees, donner entrée à l'estranger, & se baigner dans le sang de leurs concitoyens; & pour ce, iugeans: qu'il falloit pratiquer des matelots, afin d'auoir de telles gens prests à leur seruice: en ce dernier mois de Feurier vont à Roterdam, & en gagnent quatre, qui se laissent persuader par vn homme à eux iuf-
 qu'alors inconnu, (mais qui leur donna 300. Francs à chascun) sous pretexte de rendre vn notable & signalé seruice au pays: car ainsi les induisoit il, leur promettant plus ample recompense, si l'affaire (qu'il ne descouuroit pas encore) auoit bonne issue: Au demeurant les r'enuoye à la Haye en vn logis designé, & iour prefix: pour auoir plei-

ne instruction, avec recommandation bien expresse de silence & fidelité. Les susdits matelots viennent à la Haye, se rendent en l'hostellerie, y portent vn coffre, qu'on leur auoit baillé, & le remettēt entre les mains de trois, qui auoyent part au dessein. S'estās enquis, à quoi on les vouloit employer, on dilaye de leur dire le secret, iusques à la venue des principaux. Sur ces entrefaites, courroit vn bruit à la Haye de quelques bouteux attrappés, lequel ietta dans les esprits de ces matelots, repensans au fait dont on leur auoit parlé, vn iuste soupçon, que peut estre on les vouloit faire instrumens de quelque meschanceté, attendu qu'on leur cachoit si long tēps le fait: sur quoi ayans consulté ensemble, deliberent de s'aller descourir à Monsieur le Prince d'Orange, croyans avec raison, que si c'estoit vn dessein contre l'ennemi S. E. comme chef de l'armée en auroit la directiō: ou, si au contraire il y auoit de la conspiration contre la patrie, la coniuration seroit mise en euidence: bref qu'en l'vne ou en l'autre façon, ils obtiendroyent sa bonne grace. Ce qu'ayans resolu ils vont à la cour, où apprenans que le Prince estoit à Ryfvyk, villa:

village à demi-heure de la Haye, auquel il y a vne escuyerie & lieu de plaifance & où S.E. va prendre l'air fort souuent les apres-disnées: ils s'y en vont à l'instant, & l'y trouuent: demãdent audiẽce avec instance, cõme pour affaire vrgẽt: Et admis, font à S.E. le recit de toutes les circõstãces, qu'ils sçauoyẽt. Le narré de ceste entreprise inouye, ouy, cõme suffisãt indice de la machinatiõ, S.E. sans delay retourne à la Haye, fait assembler Messieurs les Estats, enuoye au logis nõmé pour saisir tous ceux qui s'y trouueroyent, & se nantir du coffre. D'entrẽe, l'hoste nie d'auoir le coffre: & trois, qui auoyent estẽ Ministres autresfois, puis deposẽs à cause de l'Arminianisme, & vn secretaire de Blesuik, s'y estans trouuẽs, ne furẽt saisis: car celui qui auoit charge de ce faire, crainte de se mesprendre, voulut rapporter à S.E. quelles personnes c'estoient: qui derechef ordonne qu'on les amenaist: mais alors on ne les trouue plus au logis. L'hoste est saisi & vne seruante, aussi le coffre qui auoit estẽ caché sous vn liẽt est trouuẽ, & en iceluy des pistolets & autres armes pour l'execution. C'estoit le Lũdi 6. de Feurier, veille du iour, auquel ils auoyẽt

deliberé de mettre en execution leur malheureux dessein , duquel estans entr'eux d'accord au fonds , ils estoient differens en aduis pour la façon ; aucuns d'entr'eux voulans que l'on tuast le Prince allant à Ryfvick dans son carrosse , autres autrement. Le mesme iour on cherche les complices, & la nuit on en prend 4. avec celui qui à Rotterdam auoit donné l'argent. Le 7. & 8. du mois on examine les prisonniers , qui confessent le meschant acte, qu'ils auoyent entrepris , & accusent des complices que l'on poursuit à outrance. Cependant les deux fils de Barnevelt se desrobent, & par leur fuite s'accusét d'estre de la partie: aussi le Sieur Vandermylen leur beau-frere qui estoit confiné au village de Beueruik , est mené à la Haye & bien gardé: entre autres est saisi le pedagogue des enfans du S^r. de Groenuelt aîné des Barnevelts, qui a déclaré, que l'intention estoit cõtre la personne du Prince pour le tuer à son retour de Ryfvick : & a descouuert autres choses horribles , desquelles les particularités ne peuvent si tost estre conuës , veu que les Iuges ont esté par sermēt expres obligés au silence tandis que l'affaire est en iugement. Or parce que

ce que tous les principaux auteurs & cōspirateurs n'estoyent encor entre mains de la Iustice, Messieurs les Estats de Hollande font vne ordōnance publiee le 9. de Feurier, par laquelle apres auoir declaré qu'une horrible & detestable conspiration contre l'Estat & le Pays, estoit descouuerte, de laquelle les principaux auteurs & promoteurs estoient Henry fils de Daniel Slaſius, ci deuant (auant qu'il fut deposé) Ministre à Blesuik, Adrian fils d'Adrian van Diick auparauant secretaire audit lieu, Cornelius Gesteranus, ci deuant ministre à Gorchom, & Girard Velsius qui aussi auoit exercé autrefois le ministere à Rackange, lesquels n'ayan, peu encor pour lors estre apprehendez, lesdits Seigneurs font sçauoir à un chacun, qui sçaura où seynt les sus nommez ou autres coupables dudit crime, qu'il ait à les reueler & manifester. Et promettent à qui les rendra vians es mains de la Iustice 4000. francs ou florins Caroins, pour un chacun des susdits 600. franc pour autre coupable du mesme crime, & assurance d'impunité outre la susdite recompense, quand il seroit des complices. Defendans aussi tres expressement à toute personne quelle qu'elle soit de retirer, loger, ni en ville, ni es champs, en façon quelle que ce soit, aucun des susdits ou autre coupable, sous

peine au contreuenant de perdre la vie & les biens, sans que iamais il puisse par longueur de temps, fust ce de plusieurs années esperer abolition ou relief de sa condamnation.

Le mesme iour par prieres publiques, graces ont esté rendues à Dieu de sa grande misericorde enuers le pays; qu'il a si souuent garenti & à present deliuré, iustement au point que ceste furieuse entreprise se deuoit esclorre. Depuis on a cōtinué la poursuite d'autres complices, tāt à la Haye, qu'à Rotterdam & à Leyden. Il y en a qui ont esté descouverts par la lettre d'une femme parçte de Barnevelt, laquelle auoit conoissance du fait, dont elle a esté saisie. Par autres lettres aussi escrites de Bolduc, on a appris qu'il y venoit vne extraordinaire garnison d'environ huit mille hommes, & portoyent lesdittes lettres qu'ils seroyent prests, pourueu qu'à la Haye on commençast le ieu. Euidente preuue de la correspondance & intelligence que l'Espagnol auoit avec ces conspirateurs.

Le 14. a esté saisi le secretaire de Blesuuick duquel on a tiré plusieurs informations particulieres qui sont encores secretes.

Après

Après quoi Messieurs les Estats ont fait publier vne autre ordonnace le 16. de Feurier, par laquelle faisant sçauoir, qu'ils ont trouué que Reynier van Oldem Barneuel, V Villem van Oldem-Barneuel, Adrian van der Dussen, David Coorenvinder, Abraham & Iean Blancert, lesquels on n'auoit pour lors encores peu attrapper, sont coupables, d'auoir esté instigateurs d'une si horrible entreprise; ils commandent à chascun, qui pourra sçauoir où ils sont, de le declarer. Et promettent à qui pourra rendre viuants es mains de la Iustice Reynier & V Villem van Oldem-Barneuel, & Adrian van der Dussen, recompense de cinq mille florins carolus pour vn chascun. Et pour Coorenvinder la somme de quatre mille. Et pour Abraham & Iean Blancerts six cents florins pour chascun. Et outre lesdites sommes, assurance de pardon, à qui seroit coupable. Commandant aussi expressement à quiconque pourroit sçauoir où seront les surnommez, d'en auertir secrettement les Officiers de Iustice, avec defense à toutes personnes de loger ou retirer lesdits accusez soit en ville soit es champs, sous les mesmes peines de vie et confiscation, qui sont portees en l'autre ordonnance.

On a pris à Rotterdam vn des complices desguisé, en habit de femme, lequel ayant

esté enfermé en la maison de ville, a mis le feu à la porte de sa prison, & tandis que l'embrasement croissoit, montant sur le toits s'est sauué dans la foule du peuple, qui couroit pour esteindre le feu, avec quelques autres, partie desquels a esté reprise.

Le 20. le Sr. de Grœneuelt aîné des Barneuelts a esté attrappé en l'Isle de Vlie, pres du Texel, comme il estoit sur le point de s'embarquer & eschapper par mer.

Depuis a esté apprehendé Coorenvinder, sur la teste duquel on auoit mis quatre mille liures. Il est fort chargé, & mesmes on dit de lui que s'estant peu sauuer, il ne l'a voulu faire, aueuglé de sa passion audacieuse, esperant que dans peu de temps l'ennemi se ietteroit sur le pays.

La conspiration, à ce qu'on apprend par lettre du 13. & 14. de la Haye, estoit de tuer le Prince par vn coup execrable, semblable à celui de Rauailac, cōme il seroit remonté en carrosse, s'en retournāt de Rysuick, au coin de l'hostellerie, à la sortie du village, le fils puisné de Barneuelt deuoit avec vne vingtaine d'autres furieux, seconder tant de pistolets que d'espees. Et outre la
vie du

vie du Prince, ils vouloyent quant & quant mettre le feu dans tous les Magazins du pays, & entr'autres en celui de Delft, Rotterdam, Dordrecht, &c. De quoi l'ennemi ſçauoit & attendoit l'euuenement.

On dit que le St. de Stoutenberg, puisné de Barnevelt, s'estant vanté de vouloir de sa main faire le coup, Slatius lui respondit, qu'il ne le croyoit d'assez ferme courage, mais qu'il le feroit bien lui mesme.

Tout le peuple bien estonné, d'auoir si long tēps porté dās le sein vne peste si nuisible, donne gloire à Dieu, qu'il ait descouuert le fonds de ceste cabale long temps cachée, pleine de corrompus & corrupteurs: & manifesté les menees, qui ne sont pas d'aujourd'hui, avec l'ennemi. Reconnoit aussi, comme l'Espagnol, tant durant la trefue qu'apres, a tasché de conuertir à son vsage les passions des factiōnaires, fomentant & accroissant les diuisions & dissensions, inspirant & enflammant vne maudite haine contre les seruiteurs de Dieu en l'Eglise, & francs patriotes en l'Estat; à ce qu'à la fin il puisse gagner avec l'or par la ruse, ce qu'avec le fer il n'a peu vaincre par la force, & par des mains parricides, acheuer, en vn

coup, la guerre, en laquelle il n'a des long
temps acquis, que son dommage.

Des Arminiens, les vns, qui iamais n'a-
uoient peu conceuoir si mauuaise opinion
de leurs chefs, sont bien esbahis de voir à
l'œil vne si honteuse & detestable conspira-
tion : les autres, qui ne desiroient que
changement d'Estat, sont plus attristés, de
voir le complot descouuert.

A Rotterdam, où il y auoit plusieurs de
ceste secte, maintenant la plus part y re-
nōce. A Vtrecht on a fait vn edit à l'encōtre
d'eux, & y en a peu qui osent en faire pro-
fession ouuerte, veu l'infameté qu'ils en
voyent esclorre.

Les matelots, qui ont descouuert l'affai-
re ont receu de Messieurs les Estats 600.
francs chascun, avec entretien de 16. francs
par mois : de S. E. vingt Reiders chascun,
sa medaille d'or, & vn bel accoustrement,
avec promesse des premieres places vacan-
tes, de capitaine de nauire.

Les prisonniers au 24. de Feurier estoÿēt
iusques au nōbre de vingt. Mais le bruit est
qu'il y a pres de septāte accusés complices.

Par lettres de Paris du 14. Mars on escrit
qu'il y en a eu quatre executez. L'on en-
ten-

tédra par les suiuañtes la suite de cest affaire.

En ce mesme temps, on a descouuert par les escrits d'vn Ingenieur de Bommel, n'a gueres decedé, qu'il auoit intelligence avec l'ennemi, & traitté de lui rendre la place par l'artifice d'vn batteau chargé de bois en mesme façon que Breda fut prise par le batteau chargé de tourbes.

Voila, comme Dieu a descouuert l'exécrable & enragé dessein de ces malheureuses viperes, qui par la destructiõ de leur patrie pretendoyent executer leurs maudites passions contre leurs Souuerains, contre cet excellent Prince, benit du ciel, qui est, apres Dieu, le conseruateur & Pere de leur propre pays: contre leurs Magistrats, contre leurs freres, & leur sang: contre l'Eglise, & la gloire de Dieu, à l'extirpation de la Religion, abolition de leur liberté, au seul profit & auantage de l'estranger. Ainsi appert que iamais ne cesse le vieil serpent d'espancher son poison de fraude & perfidie: mais que le Tout-puissant, lors qu'il plaist garentir les Estats, confond ces forgerons de trahisons, renuerse en leur sein ce qu'ils ont pourpensé. Argument à tous ceux qui aimét l'euãgile de redre gra-

tes immortelles au Seigneur, qui n'a laissé
 tōber son peuple entre les mains des enne-
 mis. Leçõ à to⁹ peuples & Estats, de fermer
 la porte aux discordes & dissensiõs, d'estouf-
 fer avec prudence les inimitiés, & corriger
 avec iustice les desreglées passions, de peur
 que ce ne soit ouuerture à l'ennemi com-
 mun, qui fait degenerer les simultés en fa-
 ctions, enyurant par subtils moyens & par
 corruptions les esprits aigris, afin qu'ils
 entrent en ceste forcenerie extreme de
 vouloir vendre leur conscience & liberté
 à l'ennemi capital de leur estat & Religion.

Aduertissement aux gouverneurs d'auoir
 les yeux ouuerts en telles affaires, sans ne-
 gliger aucuns indices qui seruent à la veri-
 té: & de veiller nō seulement sur les bors des
 frontieres, contre le dehors; mais prendre
 garde soigneusement au dedans. Finale-
 ment par ces horribles accidents, qui sont
 menaces de l'ire de Dieu contre l'ingrati-
 tude des hommes, vn chascun est admon-
 nesté de se conuertir à Dieu par amende-
 ment de vie, leuer en haut les yeux, pour
 implorer sa misericorde; & mettre sa con-
 fiance en la veille d'Israel.

F I N.

4133







